
**Union particulière pour la classification internationale des brevets
(union de l'IPC)
Groupe de travail sur la révision de la CIB**

**Quarante-huitième session
Genève, 7 – 11 novembre 2022**

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa quarante-huitième session à Genève du 7 au 11 novembre 2022. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Office européen des brevets (OEB) et Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) (29). La Hongrie, Singapour et l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA International) étaient représentés en qualité d'observateurs. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

2. M. K. Natsume, sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure et des plateformes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a souhaité la bienvenue aux participants.

BUREAU

3. Le groupe de travail a élu à l'unanimité M. J. Cowen (Royaume-Uni) président et Mme N. Beauchemin (Canada) vice-présidente pour le cycle de révision de la CIB de 2022-2023.

4. M. R. Marčok (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour révisé qui figure à l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

RAPPORT SUR LA VINGT-TROISIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (WG1) DE L'IP5 SUR LA CLASSIFICATION

7. Le groupe de travail a pris note d'un rapport verbal présenté par l'OEB au nom des offices de l'IP5, sur la vingt-troisième session du Groupe de travail (WG1) de l'IP5 sur la classification.

8. Il a été noté que, durant la vingt-troisième session du Groupe de travail WG1 de l'IP5, les offices de l'IP5 sont convenus de faire passer à la phase CIB cinq projets de l'IP5 (projets F). L'OEB, au nom des offices de l'IP5, publiera sur le forum électronique, sous le projet [CE 456](#), les listes actualisées de tous les projets et propositions en cours des offices de l'IP5 (voir l'annexe 41 du dossier de projet) afin d'éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l'IP5.

9. Les offices de l'IP5 sont également convenus de promouvoir 12 propositions-P à la phase-F, de sorte que le nombre de projets-F qui se trouvent toujours dans la phase IP5 soit désormais de 14, certains projets ayant des incidences sur des technologies clairement émergentes telles que F 174 (Obtentions végétales de vertébrés), F 179 (Immunothérapie cellulaire) et F 180 (Hydrogène et préparation de celui-ci).

10. Les offices de l'IP5 ont également adapté leurs documents de travail afin d'étiqueter les projets axés sur les nouvelles technologies émergentes avec le préfixe "NET".

PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

11. Le groupe de travail a examiné 24 projets de révision, à savoir : [C 505](#), [C 508](#), [C 509](#), [C 510](#), [C 511](#), [C 512](#), [C 513](#), [C 520](#), [C 522](#), [C 523](#), [C 524](#), [F 071](#), [F 082](#), [F 138](#), [F 141](#), [F 142](#), [F 143](#), [F 156](#), [F 157](#), [F 158](#), [F 160](#), [F 163](#), [F 164](#) et [F 165](#).

12. Le groupe de travail a approuvé 15 projets de révision, dont un était achevé en ce qui concerne les modifications à apporter au schéma et aux définitions, à savoir le projet [C 520](#), pour lequel les modifications à apporter au schéma et aux définitions entreraient en vigueur dans la version 2024.01 de la CIB, tandis que deux étaient achevés uniquement concernant les modifications à apporter au schéma, à savoir les projets [F 163](#) et [F 165](#), qui entreraient en vigueur dans la version 2024.01 de la CIB. Entre-temps, huit des 23 projets ont été achevés en ce qui concerne les définitions à intégrer dans la version 2023.01 de la CIB, à savoir les projets [C 508](#), [C 509](#), [F 082](#), [F 138](#), [F 141](#), [F 142](#), [F 156](#) et [F 164](#), tandis que les modifications à apporter au schéma avaient été achevées par le groupe de travail lors de ses précédentes sessions.

13. Le groupe de travail est convenu de créer un nouveau projet de révision, à savoir :

Chimie [C 525](#) (Rapporteur – OEB) découlant du projet [M 822](#).

14. L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum- électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum-électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

MAINTENANCE DE LA CIB

15. Le groupe de travail a examiné 18 projets de maintenance, à savoir : [M 621](#), [M 627](#), [M 633](#), [M 634](#), [M 812](#), [M 814](#), [M 815](#), [M 817](#), [M 818](#), [M 820](#), [M 821](#), [M 822](#), [M 823](#), [M 824](#), [M 825](#), [M 826](#), [M 827](#) et [M 828](#).

16. Le groupe de travail a achevé 10 projets de maintenance portant sur des modifications du schéma ou des définitions, qui seront intégrés dans la version 2024.01 de la CIB, à savoir les projets [M 621](#), [M 627](#), [M 633](#), [M 634](#), [M 814](#), [M 818](#), [M 821](#), [M 823](#), [M 824](#) et [M 826](#). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum- électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

17. Le groupe de travail est convenu de créer deux nouveaux projets de maintenance, à savoir :

T-indépendant : M 829 (Rapporteur – Royaume-Uni) – découlant du projet [M 633](#); et

M 830 (Rapporteur – Royaume-Uni) – découlant du projet [M 828](#).

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA SUPPRESSION DES RENVOIS NON LIMITATIFS DANS LES PROJETS M200 À M500

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un rapport établi par le Bureau international sur l'état d'avancement des projets de maintenance pour la suppression des renvois non limitatifs du schéma de la CIB (voir l'annexe 43 du dossier de projet [WG 191](#)).

19. Le groupe de travail a noté que, sur les 14 projets en cours, un accord avait été obtenu concernant les trois projets ci-après dans le cadre des discussions sur le forum électronique et que ces projets pouvaient être considérés comme achevés. Les modifications correspondantes du schéma et des définitions seraient donc incorporées dans la version 2024.01 de la CIB.

[M 247](#) Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe H03F (Rapporteur – États-Unis d'Amérique).

[M 248](#) Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe H03G (Rapporteur – États-Unis d'Amérique); et

[M 265](#) Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe A21B (Rapporteur – Israël).

20. Le groupe de travail est convenu d'inviter les observations sur la relation entre les groupes E21B 33/035, E21B 33/038, E21B 43/01 et E21B 43/013 et sur les renvois entre ces groupes dont il est question à l'annexe 9 du projet [M 263](#). Il a également été convenu de ne pas traiter des relations entre les "fours" et les dispositifs similaires entre la sous-classe F24C et d'autres endroits de la CIB dans le projet [M 265](#). Il a également été convenu de diviser les projets [M 268](#) et [M 269](#) en plusieurs projets afin de traiter la suppression des renvois non limitatifs dans une sous-classe par projet.

21. Le groupe de travail a remercié les États-Unis d'Amérique qui se sont proposés comme rapporteurs pour la tâche de suppression des renvois non limitatifs dans la sous-classe F15D, dans le projet [M.270](#).

22. Le Secrétariat a indiqué qu'un tableau actualisé récapitulant l'état d'avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait inséré dans le dossier de projet [WG 191](#).

ACTUALITÉS SUR LES QUESTIONS INFORMATIQUES CONCERNANT LA CIB

23. Le groupe de travail a pris note d'un bref exposé du Bureau international sur l'appui informatique et les mises à jour concernant la CIB, concernant notamment la transition à la nouvelle mouture de la publication officielle de la CIB.

24. Le groupe de travail a fait observer que c'était la deuxième fois en trois ans que l'interface utilisateur d'IPCPUB était modifiée. Il a été suggéré de tirer parti de la transition vers la nouvelle présentation pour améliorer les systèmes liés à la CIB ou y ajouter de nouvelles fonctions, par exemple pour que le *Guide d'utilisation de la CIB* soit accessible en un seul clic.

25. Le Bureau international a précisé que cette initiative résultait d'une décision prise à l'échelle de l'Organisation en 2022, qui visait à harmoniser, sur une période de deux ans, l'expérience utilisateur du site Web et des applications Web.

26. Il a été rappelé que le projet [CE 447](#) resterait à disposition pour que d'éventuelles observations puissent être formulées, de préférence avant la fin de 2022, sur les améliorations à apporter à la publication de la CIB sur l'Internet.

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

27. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer le lundi, le mardi et le mercredi matin au domaine de l'électricité, le mercredi après-midi et le jeudi matin au domaine de la chimie et le jeudi après-midi et le vendredi au domaine de la mécanique.

28. Le groupe de travail a pris note des dates provisoires ci-après pour sa quarante-neuvième session :

24 – 28 avril 2023

29. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par le groupe de travail par voie électronique le 6 décembre 2022.

[Les annexes suivent]